

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :  
Presse & vous  
Paula Martins  
T. 01 44 37 00 19  
[paula.martins@press-et-vous.fr](mailto:paula.martins@press-et-vous.fr)

A Paris  
Le 8 février  
2017

**ANFH**  
265, rue de Charenton  
75012 Paris  
Tél. : 01 44 75 12 95  
[k.hamon@anf.h.fr](mailto:k.hamon@anf.h.fr)

ANFH - Kristel Hamon  
T. 01 44 75 12 95 / [k.hamon@anf.h.fr](mailto:k.hamon@anf.h.fr)



### Formation ASG : une évaluation d'ampleur inédite

Depuis 2010, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et les différents acteurs de la formation du secteur sanitaire, social et médico-social l'ANFH, UNIFAF, le CNFPT et ACTALIANS se sont associés dans le cadre du Plan Alzheimer.

Il s'agit de **soutenir le développement des compétences des professionnels qui interviennent auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées** (mesure 20 du Plan Alzheimer).

Ces accords-cadres avaient, notamment, pour objet de **contribuer au financement de la formation spécifique des Assistants de soins en gérontologie (ASG)**.

Les formations d'assistants de soins en gérontologie (ASG) concernent exclusivement les Aides-soignants (AS) et les Aides médico-psychologiques (AMP) qui exercent, principalement, en EHPAD, SSIAD ou dans les services qui accueillent des personnes âgées.

**La CNSA et ses partenaires mènent une évaluation quantitative et qualitative du dispositif de formation ASG.** Cette évaluation nationale est en cours de réalisation et porte sur le public formé et sur l'offre de formation (objectifs, contenu, durée, déroulé...).

Le pilotage de l'étude a été confié, après appel d'offres, au cabinet AMNYOS et il se déroulera en étroite collaboration avec le comité technique de pilotage créé à cette occasion, composé des trois OPCA (ANFH, UNIFAF et Actalians), du CNFPT, de la Direction générale de la cohésion sociale et la CNSA.

L'étude conduite par le cabinet AMNYOS prévoit d'interroger la diversité des employeurs, des lieux et des contextes d'exercice, et prendra en compte la diversité des territoires. L'évaluation portera sur la période 2010-2015.

L'étude se déroulera jusqu'à fin avril 2017 et concerne les personnels :

- des établissements publics du secteur sanitaire, social et médico-social ;
- des associations, fondations sans but lucratif, gestionnaires d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux ;
- des collectivités territoriales (CCAS, CIAS, EHPAD territoriaux) ;;
- des établissements de l'hospitalisation privée à caractère commercial.

Une partie de l'étude sera consacrée aux investigations de terrain articulant enquêtes, analyses/études et temps d'observation dans les établissements.

Il est prévu d'organiser trois « focus group » respectivement avec un panel d'acteurs «ressources» : organismes de formation, employeurs et financeurs du dispositif.

Ces groupes, constitués d'environ dix à quinze personnes chacun, réuniront un panel d'acteurs préalablement identifiés lors de la phase de cadrage. Parallèlement, deux enquêtes internet auto-administrées seront lancées. Elles doivent permettre de collecter une information globale concernant l'appréciation que portent les acteurs sur le dispositif ASG.

Les résultats sont attendus pour mai 2017.

---

L'ANFH en bref - [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)

**OPCA de la fonction publique hospitalière**, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **ministère du travail, de l'Emploi et de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle** (CFP), **congés pour VAE et pour Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), **des études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les ESAT (4,8%) et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 797 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à les **accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.

**Contact presse :**

**Presse & vous** : Paula Martins / T. 01 44 37 00 19 / [paula.martins@press-et-vous.fr](mailto:paula.martins@press-et-vous.fr)

**ANFH** – Kristel Hamon / T. 01 44 75 12 95 / [k.hamon@anfh.fr](mailto:k.hamon@anfh.fr)